

DEPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE
ROQUECOURBE
81210

Conseillers en exercice : 18
Présents : 11 - Votants : 15
Convocation : 20.03.2025
Affichage : 20.03.2025

COMMUNE DE R

SÉANCE DU 3 AVRIL 2025
DÉLIBÉRATION N° 25

Envoyé en préfecture le 08/04/2025 02/03/25

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 081-218102275-20250403-2025_25-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

Étaient présents : BENITO Richard - CANCIAN Ludovic - CHACON Mathias - COMBES Gilles - CROS Arlette - FIORIO Anaïs - MEUNIER Roger - PETIT Michel - PINOTIE Gérard - SEGUIER Florence - TABERNA Françoise.

Étaient absents : BOMPAR Claude, excusée - LANTA Jean-Marc ayant donné pouvoir à PETIT Michel - MAERTENS Yvan - MOTTLO Cédric - PELFORT Myriam ayant donné pouvoir à SEGUIER Florence - PERRICHON Elsa ayant donné pouvoir à CANCIAN Ludovic - VERNERET Elisabeth ayant donné pouvoir à TABERNA Françoise.

Monsieur Ludovic CANCIAN a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2025 de la commune a été étudié en commission des finances le 12 mars 2025, et qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires, ci-annexées.

Il rappelle que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2024 ont bien été repris.

Il présente avec Monsieur COMBES, premier adjoint, le détail des dépenses et recettes du budget 2025, chapitre par chapitre et apporte les précisions demandées par l'assemblée.

À titre d'information, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Le montant des dépenses et des recettes :

- | | |
|--|--------------------|
| - de la section de fonctionnement, s'équilibre à | 2 734 086.69 Euros |
| - de la section d'investissement, s'équilibre à | 1 999 617.20 Euros |

Avec un total du budget qui s'équilibre à 4 733 703.89 Euros.

Sur ces propositions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
Considérant, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (13 voix pour et 2 abstentions)

- **ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement.

Pour extrait conforme au registre,
Roquecourbe le 7 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Ludovic CANCIAN.



Le Maire,
Michel PETIT